

La lettre de l'Etat dans les Alpes de Haute-Provence



Hors Série – n° 1

Au 1er juillet 2008, la France a pris la présidence de l'Union Européenne, et ce pour la dernière fois sous cette forme (6 mois) en raison des modifications institutionnelles liées à l'élargissement à 27 des pays membres.

A cette occasion, il m'a paru utile, au travers de ce numéro hors série de *La Lettre de l'Etat*, d'évoquer la contribution majeure apportée par l'Europe depuis près de vingt cinq ans au développement économique et social du département.

A partir de réalisations concrètes dans les domaines les plus variés, il pourra être apprécié le concours financier, les plus connus étant la Politique Agricole Commune ou PAC, ou encore le Fonds Européen de Développement Régional, apporté par l'Europe aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités dans les Alpes de Haute-Provence.

Sur des projets nombreux et d'une grande diversité, l'Europe a fourni un apport essentiel pour l'aménagement du territoire, au service des hauts-provençaux.

J'ai donc tenu à effectuer ce bilan d'étape

De même, je désirai aborder la nouvelle génération de Fonds Européens, lancée pour la période 2007-2013. Cette manne financière facilitera l'aboutissement de projets existants et le développement d'initiatives prometteuses.

J'invite à cet égard l'ensemble des acteurs institutionnels du département à s'inscrire dans les nouvelles orientations des financements européens, pour que les Alpes de Haute-Provence puissent continuer de saisir de réelles opportunités en terme d'essor et de développement.

L'Europe et les Alpes de Haute-Provence, c'est donc bien une histoire commune qui est tournée vers l'avenir.

Béatrice ABOLLIVIER,

Préfète des Alpes de Hautes-Provence

SOMMAIRE

Un investissement durable

- ⊗ 23 ans de fonds européens
- ☑ Programmes 2000-2006

Quand l'Europe fait vivre

- ⊗ Agriculture

Tourisme dans les Alpes de Haute-Provence,

- ☑ Tourisme

L'Europe, accès à la culture

- ⊗ Culture

Des services contre l'isolement

- ☑ Social

Bâtir pour mieux accueillir

- ⊗ Infrastructures

Au service du développement durable

- ☑ Environnement, énergie

Enjeux de proximité et création d'emplois

- ⊗ Economie

L'avenir des Alpes de Haute-Provence

- ☑ Formation

Un programme d'avenir

- ⊗ Programme 2007-2013

Abonnement

Pour recevoir cette lettre électronique,
communication@alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr





23 ans de fonds européens, un investissement durable

Le département des Alpes de Hautes-Provence bénéficie des fonds européens depuis de longues années : de la première génération, les **Programmes Intégrés Méditerranéens** (1985), mis en place pour accompagner l'entrée de la Grèce (1981), du Portugal et de l'Espagne (1986), à la dernière génération qui répond aux objectifs de cohésion fixés par **la stratégie de Lisbonne** (2007-2013).

Les fonds européens sont une source de financement importante pour les projets du territoire dans tous les domaines : les grands projets du département ont été pour la plupart co-financés, de manière conséquente, par les fonds européens, venant en complément des contre-parties nationales apportées par l'Etat, le Conseil régional ou le Conseil général.

Programme 2000-2006 : **Un concours financier européen** **essentiel**

La période 2000-2006 a été celle de la simplification de la gestion des fonds structurels, notamment la réaffirmation du principe de subsidiarité, et de l'élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux pays. Le renforcement du partenariat est complété par une concentration accrue des aides vers les publics et les territoires les plus en difficulté.

Pour cette génération de programmes la Commission Européenne a défini quatre priorités qui devaient guider leur mise en œuvre : la création d'emplois ; le développement durable par une prise en compte équilibrée du développement économique, de l'environnement et des questions sociales ; l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le département des Alpes de Haute-Provence a bénéficié dans sa totalité de l'Objectif 2, de l'Objectif 3 et de deux programmes d'initiative communautaire LEADER + et INTERREG III.

OBJECTIF 3

Dans le département, le FSE a permis la mise en place de projets portés par les entreprises du département, des actions visant à favoriser le recrutement sur des secteurs en tension (BTP, essentiellement) de développer la qualification et la professionnalisation, de faciliter la reprise des entreprises par un travail de réflexion et de formation sur la transmission ou de sensibiliser à la gestion des ressources humaines ont été programmées.

OBJECTIF 2

Le Document Unique de Programmation de l'Objectif 2 en PACA comportait 5 axes dont 4 principalement orientés vers le FEDER, avec quelques mesures FSE, et un axe FEOGA correspondant à la partie régionalisée du Programme de Développement Rural National. Pour les Alpes de Haute-Provence, tout le territoire était éligible.





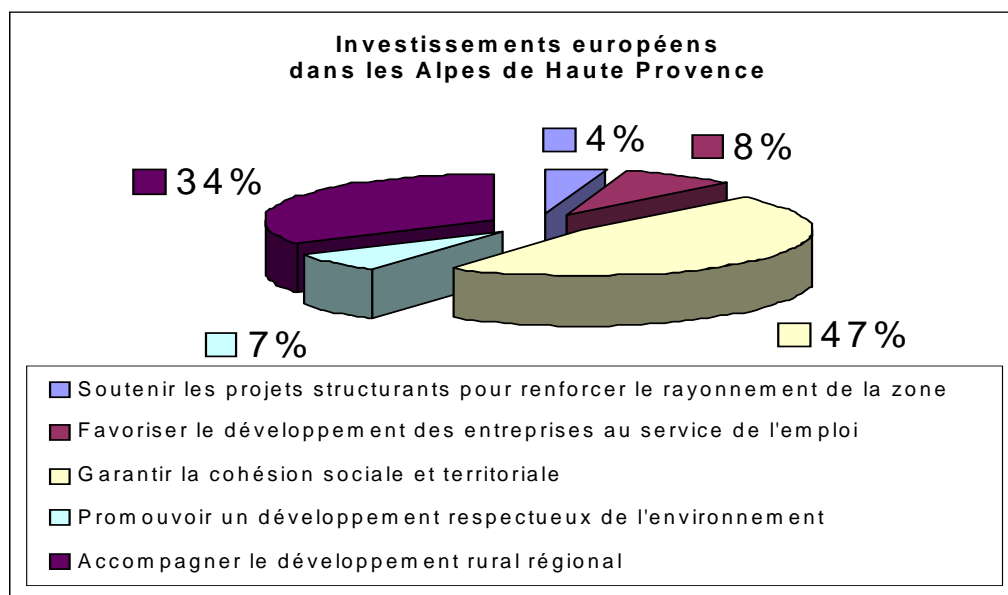
LEADER +

Ce programme, visant au développement rural, a permis sur 4 territoires (le Pays Dignois, le Pays A3V et le Parc naturel régional du Verdon, le Pays de Haute-Provence et le Parc naturel régionale du Lubéron, le Pays Sisteronais-Buech) de mener des actions pour un montant total de 4M€.

ALCOTRA (INTERREG III)

La troisième génération du programme INTERREG III A (2002-2006) a permis au département des Alpes de Haute-Provence de bénéficier d'un montant de 2,9 M € pour des projets dans des domaines très variés tels que la *diversification de l'offre touristique*.

DE 2000 à 2006, CE SONT 40 MILLIONS D'EUROS DE CREDITS EUROPEENS ATTRIBUES DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE AFIN DE FINANCER 1000 PROJETS.



> Au Titre du FEDER:	26.612.250 euros	sur 527 projets
> Au titre du FSE:	1.523.224 euros	sur 55 projets
> Au titre du FEOGA-G:	11.760.774 euros	sur 410 projets





Agriculture : quand l'Europe fait vivre

Au sein des Alpes de Haute-Provence, le montant des aides européennes attribuées de 2000 à 2006 pour l'agriculture s'est élevé à 11 M en finançant 410 projets par l'intermédiaire du FEOGA-G.

La PAC ne concerne pas que les agriculteurs, mais constitue un cadre qui dynamise l'activité et l'emploi dans d'autres secteurs, comme la transformation, la vente de produits agricoles ou le tourisme. Les fonds européens contribuent donc considérablement à la dynamique et à l'activité des territoires

exemple :

Le FEOGA-G a permis la commercialisation de produits agricoles de qualité en accompagnant des actions visant à l'acquisition de signe de qualité tel que la mise en œuvre de la reconnaissance du Banon en appellation d'origine contrôlée (A.O.C)

A ce titre, le syndicat interprofessionnel de défense et de promotion du Banon a reçu une participation de l'Union Européenne à hauteur de 31 000 € de FEDER afin d'assurer :



Tourisme dans les Alpes de Hautes-Provence

Activité économique à part entière, le secteur du tourisme a été l'un des principaux bénéficiaires des fonds européens sur la période 2000-2006, 142 projets ont été accompagnés pour un montant total de fonds communautaires (FEDER) de près de 13 M €

exemple :

Le projet a permis la restructuration du plan d'eau de Saint-Auban avec une participation de 192 000 €

Le projet consistait à redonner vie en ce lieu en créant un équipement de loisir de qualité permettant de retrouver l'esprit social d'origine par la gratuité d'accès tout en offrant des prestations de confort et d'hygiène irréprochables pour une baignade de loisir.





L'Europe : accès à la culture

Pour la première fois, les actions en matière culturelle sont reconnues comme participant à l'attractivité du territoire pour les populations résidentes et touristiques. 51 projets, majoritairement des manifestations culturelles, ont été soutenus par les fonds communautaires à hauteur de 3.992.909 €

exemple :

L'Europe a participé à divers projets pour renforcer l'offre culturelle en milieu rural telle que l'évolution de la bibliothèque de Digne en médiathèque avec une offre de nouveaux supports aux publics porté par la communauté de communes des trois vallées. Le FEDER attribué pour cette opération s'élève à 1 852 000 €



Social : des services contre l'isolement

En milieu rural comme en ville, les services au public font la cohésion sociale du territoire. Grâce à l'Objectif 2 ce sont différents projet notamment en milieu rural qui ont permis d'améliorer les services et donc de faciliter la vie des populations : le FEDER a accompagné toutes ces initiatives

exemples:

L'Europe a participé au financement de la Maison de l'enfance à Manosque à hauteur de 541 000 € de FEDER. Il s'agissait de la construction d'une maison culturelle et d'animation pour les enfants de 6 à 12 ans, située en centre-ville. Elle permet d'accueillir 150 enfants et jeunes afin de prendre en compte les enjeux socio-éducatifs et culturels spécifiques à la commune et ainsi répondre aux besoins des familles et des jeunes. Cette réalisation a satisfait aux objectifs du FEDER notamment sur la régénération du bâti et l'accompagnement culturel de la Politique de la Ville.





Infrastructures : bâtir pour mieux accueillir

Dans un département enclavé géographiquement, les fonds communautaires ont permis, en accompagnement de la politique touristique, d'améliorer la desserte des lieux touristiques et des cols : 1.9M€ ont ainsi participé à une meilleure accessibilité.

Parallèlement, un des nouveaux enjeux, le développement des nouvelles technologies a bénéficié d'un appui considérable de 952.000 € du FEDER . Ainsi, ce sont plus de 15 projets qui ont permis le désenclavement numérique du département.

exemple

L'Europe a financé à hauteur de 616 000 € le projet de couverture des zones blanches de téléphonie mobile. Il s'agissait de la réalisation d'infrastructures passives par le Conseil Général pour la couverture en téléphonie mobile des communes en zone blanche comprenant: des antennes, des relais sur 14 nouveaux sites.



L'Europe au coeur du Développement durable

Les actions en faveur de l'environnement soutenues par les fonds communautaires représentent 94 projets pour 8.7 M € de FEDER. Ces opérations concernent aussi bien les projets autour de la collecte sélective, de la résorption de décharges, des énergies renouvelables que des actions en faveur des transports propres en milieu rural ou urbain, des travaux environnementaux dans le cadre de Natura 2000.

exemple

L'Union Européenne est intervenue à hauteur de 884 457 € de FEDER pour la réhabilitation de la décharge Plan La Croix à Faucon de Barcelonnette, porté par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye.





Economie, une Europe créatrice d'emplois

L'économie, la création d'emploi était au cœur de l'Objectif 2. Sur différentes mesures du programme de très nombreux projets ont été accompagnés pour des entreprises du secteur industriel, des services, du commerce, de l'artisanat ou pour les collectivités souhaitant offrir des équipements d'accueil. **Globalement, ce sont 76 projets qui ont été accompagnés pour 2,8 M €**

exemple

Créée en 1991, la Maison de l'entreprise de Sisteron met un ensemble de bureaux et d'ateliers à la disposition des entreprises en création ou en développement. Elle favorise l'implantation des entreprises, assure les services nécessaires au démarrage de toute activité et permet un contact permanent avec l'ensemble des décideurs locaux.

L'extension de la maison de l'entreprise a reçu la participation de l'Europe à hauteur de 234 000 € du FEDER.



L'Europe prépare l'avenir des Alpes de Haute-Provence

La formation des a été l'un des enjeux majeurs de la génération 2000-2006, dans les Alpes de Haute-Provence, sur l'Objectif 2, 2 projets ont été accompagnés sur le FEDER à hauteur de 1.5M€.

exemple

L'Europe a participé à la construction de l'IUT de Digne-les-Bains à hauteur de 1 170 000 € de FEDER.

Le nouveau bâtiment de l'I.U.T permet d'accueillir sur une surface de 8778 m² jusqu'à 450 étudiants doublant sa capacité d'accueil. L'Europe a également participé à l'équipement informatique et technologique à hauteur de 282 000 €





2007-2013, programme d'avenir

Le Département des Alpes de Hautes-Provence, grâce au plan de Développement des Zones Rurales sur la période 1989-1994 puis au Plan de Développement Rural de 2000 à 2006, a pu largement bénéficier des fonds communautaires.

Pour la nouvelle **génération 2007-2013**, les programmes européens sont déclinés en 3 objectifs :

- **Objectif 1** : Convergence, cet objectif vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés de l'UE par l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi : cet objectif ne concerne pas les Alpes de Haute-Provence.
- **Objectif 2** : Compétitivité Régionale et Emploi, il s'agit d'anticiper les changements économiques et sociaux, promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et le développement de marchés du travail inclusifs des régions non couvertes par l'objectif « Convergence ».
- **Objectif 3** : Coopération territoriale européenne, cet objectif vise à renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, le développement des relations économiques et la mise en réseau des petites et moyennes entreprises (PME).

En marge de ces programmes, il existe désormais une politique de Développement Rural financée par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural).

OBJECTIF 2 COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI

Pour la nouvelle période 2007-2013, le Département des Alpes de Haute-Provence est éligible à l'Objectif 2 à travers :

- **Un Programme Opérationnel PACA FEDER**
- **Un Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA)**
- **Un Programme Opérationnel (PO) FSE**

Pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires, cet objectif mobilisera 2 fonds : le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen).

Le Programme Opérationnel PACA (FEDER)

Quatre grandes priorités, cinq axes d'intervention (302,2M€)

- **Economie, innovation, connaissance :**

Axe 1 : Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance - 103 M €

Les Alpes de Haut-Provence ne seront que marginalement concernées par ces mesures.





Axe 2 : Développer les entreprises et la société de l'information pour améliorer la compétitivité régionale - 62 M €

Les Alpes de Haute-Provence bénéficieront de ces mesures destinées à développer l'accessibilité et l'appropriation généralisée des TIC dans le tissu économique et social, renforcer la compétitivité et l'innovation régionales, mais également à favoriser une plus grande solidarité entre les territoires et entre les individus. Enfin, ces mesures permettront de doter le territoire régional d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit, neutres et mutualisées.

- **Gestion Durable des ressources et prévention des risques :**

Axe 3 : Gestion durable des ressources et prévention des risques - 63 M €

Les Alpes de Haute-Provence bénéficieront des mesures de cet axe pour la préservation des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et la prévention des risques, mais aussi sur la problématique des changements climatiques et de l'énergie.

- **Solidarité territoriale, lutte contre l'exclusion et la précarité :**

Axe 4 : Nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi et la solidarité territoriale et l'accessibilité - 41 M €

Dans le cadre de l'Axe 4, le département des Alpes de Haute-Provence, par sa configuration et ses particularités, pourra largement bénéficier des mesures destinées à intégrer et accompagner les territoires ruraux dans l'objectif de compétitivité régionale.

- **Développer des modes de transport alternatifs :**

Axe 5 : Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques - 23 M €

Les Alpes de Haute-Provence sont concernés par cette mesure, en particulier la rénovation de la liaison ferroviaire du Val de Durance ainsi que l'amélioration de la ligne Nice-Digne.

Le Programme Opérationnel Interrégional Massif-Alpin (FEDER)

Il comporte 2 axes (enveloppe financière de **34,9 M €**)

Axe 1 : Développer durablement la compétitivité des systèmes valléens autour des stations de moyennes montagne - 23,5 M €

Cette axe comporte des mesures pour développer les stations moyennes au sein de leurs territoires, les refuges de montagne, les grands itinéraires et l'itinérance alpine, l'excellence sportive et le développement des pratiques.

Axe 2 : Gérer les risques naturels, développer la mobilisation et l'utilisation du bois Energie et promouvoir l'efficacité énergétique en montagne - 10,2 M €

Rejoignant en partie l'objectif de l'axe 3 du programme opérationnel PACA, cet axe bénéficiera aux Alpes de Haute-Provence pour la gestion des risques naturels, le développement de la mobilisation et l'utilisation du bois Energie et promouvoir l'efficacité énergétique en montagne et y développer le recours à d'autres énergies renouvelables.





Le Programme Opérationnel FSE national :

Le PO FSE est national mais il est réparti en enveloppes régionales (284 M € pour la région PACA). L'objectif principal de ce PO est de soutenir l'emploi, développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle.

En effet, il s'agit d'intégrer des publics en difficulté, notamment les jeunes par un accompagnement vers une insertion professionnelle dans le cadre des actions de l'établissement public pour la défense et du service civil volontaire, de développer le volet formation professionnelle avec le renforcement des parcours d'accès à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi, le soutien aux innovations, afin d'améliorer les systèmes de formation pour une plus grande individualisation des parcours et une meilleure adaptation des personnes aux transformations de l'emploi.

Enfin, il s'agit d'intégrer les migrants et de lutter contre les discriminations liées à l'origine dans la poursuite du programme EQUAL.

Ce programme opérationnel comprend plusieurs axes :

Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques :

- Anticiper et gérer les mutations économiques
- Agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie
- Soutenir la création d'entreprise et promouvoir l'esprit d'entreprise.

Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi :

- Moderniser le Service Public de l'Emploi
- Développer les politiques actives du travail
- Améliorer et développer l'accès et la participation durable des femmes au marché du travail
- Intégrer les migrants sur le marché du travail.

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale :

- Favoriser le retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté et des allocataires des minima sociaux
- Accompagner les publics confrontés à des difficultés particulières d'insertion
- Agir en faveur des habitants des ZUS
- Soutenir les dispositifs de cohésion sociale (PLIE et PDI)



- Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations
- Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce.
-

Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales :

- Investir dans le capital humain
- Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion
- Poursuivre les innovations et les expérimentations
- Développer les partenariats pour l'innovation et l'esprit d'entreprise
- Coopérations transnationales et interrégionales pour la mobilité.

OBJECTIF 3 COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE (FEDER)

Le Département des Alpes de Hautes-Provenances est concerné par le Volet Coopération territoriale transfrontalière de cet objectif ; il est impliqué dans le Programme de coopération transfrontalière France-Italie ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière) 2007-2013.

Le PO ALCOTRA France-Italie comporte 4 axes pour un total de **149,7 M € dont 62,3 M €** pour la France.

Développement et innovation

- *Systèmes productifs*
- *Economies rurales*
- *Tourisme*

Prévention et gestion du patrimoine

- *Ressources du territoire*
- *Prévention des risques*

Qualité de vie

- *Services sanitaires et sociaux*
- *Transports*
- *Culture*
- *Education, formation, travail*





PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

Le Document Régional de Développement Rural comporte 4 axes : **83,93 M €**

Axe 1: Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers - 25,68 M €

Cette mesure permettra notamment le financement de l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles, le plan végétal pour l'environnement, l'investissement dans les industries agro-alimentaires, la promotion des produits de qualité...

Axe 2: Amélioration de l'environnement et de l'espace rural - 24,66 M €

Les aides destinées aux agriculteurs visant à compenser les handicaps naturels, la prime herbagère environnementale, la conversion à l'agriculture biologique, les mesures agro-environnementales, la protection des races ou ressources végétales menacées pourront faire l'objet de subventions européennes.

Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale - 18,82 M €

Cette mesure destinée à la diversification des activités agricoles, au développement des micro entreprises, à la promotion des activités touristiques et au développement des services pour l'économie et la population rurale permettra la mise en œuvre de la politique menée par les Pays

LEADER - 13,10M€

Mise en œuvre des stratégies locales de développement en lien avec l'axe 3 ainsi que l'animation et le fonctionnement des GAL (Groupe d'Action Locale).

Pour les Alpes de Haute-Provence, 5 territoires ont d'ores et déjà été retenus :

- **Le Pays Sisteronais Buëch**
- **Le Pays du Verdon et le Parc Naturel Régional du Verdon**
- **Le Pays de Haute-Provence et le Parc Naturel Régional du Pays Briançonnais**
- **Le Pays Dignois**
- **Le Pays SUD**

Contacts

FSE :

Sophie PREVOST DDTEFP
Tel: 04.92.30.21.50
Fax: 04.92.30.21.73

FEDER :

Nadia CALVI

Préfecture des Alpes de Haute-Provence
Chargée de Mission de Programme Européen

Tel: 04.92.36.72.66

FEADER axe 1

Jehanne BONSIGNOUR DDAF

Tel : 04.92.30.20.73

Fax : 04.92.30.20.38

Virginie TARQUIN

Tel : 04.92.30.20.52

FEADER axe 2

Bruno Fournamoir DDAF

Philippe JOANNELLE DDAF

Tel : 04.92.30.20.33

FEADER axe 3

Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Valérie FERAUD

Bureau de l'aménagement et e la compétitivité du territoire

Nadia CALVI (Cf. [FEDER](#))

ALCOTRA

Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Mallory CONNORS

Chef du bureau de l'aménagement et e la compétitivité du territoire

Tel: 04.92.36.72.65

Nadia CALVI (Cf. [FEDER](#))

REMERCIEMENTS

Remerciements à la Préfecture des Hautes-Alpes, et tout particulièrement M. Pierre WERY, Chef du Bureau de la Communication Intermunicipale pour leur précieux concours.

